



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE LA PREVENTION
DES POLLUTIONS ET DES RISQUES

Bureau de l'environnement industriel

N° 6034-2- 6332/2008/DENV/BEI/pc

Affaire suivie par :

Nouméa, le 05 DEC. 2008

Le Directeur de l'Environnement

à

Monsieur le Gérant de la SNC GREG

BP 9 267

98807 NOUMEA CEDEX

Objet : système d'assainissement
- Résidence Vergès VDC Nouméa
Réf : votre courrier du 31 octobre 2008 reçu le 17 novembre 2008

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous m'informez de la modification du système d'assainissement de la résidence Karenga, sise 33 rue Jean Vergès, Vallée des Colons – commune de Nouméa et exploitée par la SNC Greg.

J'ai l'honneur de vous informer que ce porter à connaissance ne fait l'objet d'aucune observation de ma part. Le récépissé n° 2889 du 05 juillet 2007 reste en vigueur.

Je vous rappelle par ailleurs qu'en tant que gérant de la SNC GREG, vous êtes tenu de vous conformer à la délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997 et que tout changement d'exploitant doit nous être signalé dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Directeur de l'Environnement

C.OBLED

Copie : Mairie Nouméa